



## Travaux dépassant le budget voté

-----  
Par cliffou

Bonjour

lors de l'assemblée générale des travaux de peinture extérieur ont été voté pour une budget de 3000?.

En fin d'année, on nous informe d'un dépassement de budget de 8008? dont 4000? de peinture extérieur car des choses ont été oublié dans la résolution votée précédement. Lors des travaux le conseil syndical a décidé de les faire faire sans demander l'avis des co-proprétaires sur le dépassement de budget que cela entrainerai.

Maintenant nous devons payer le supplément, alors que la résolution présentée avec le budget totale n'aurait peut etre pas été acceptée.

Le conseil syndical a t il le droit de faire des suppléments de travaux sans autorisations?

Est ce légal? si non quel recours à part ne pas voter de l'année?